



Projets d'itinéraires cyclables : L'État attribue 10 millions d'euros de subventions à 8 collectivités locales en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'État attribue près de dix millions d'euros supplémentaires de subventions aux collectivités locales pour réaliser huit projets d'itinéraires cyclables sécurisés et contribuer ainsi à la décarbonation des mobilités.

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 et le Plan vélo et mobilités actives de 2018, visent à faire des mobilités actives des modes de déplacement à part entière, en triplant notamment la part modale du vélo pour atteindre 9% d'ici à 2024.

Plusieurs leviers, notamment financiers, ont été actionnés par l'État :

- La dotation de soutien à l'investissement local des collectivités territoriales (DSIL) avec 873 millions d'euros au niveau national en 2022 pour aider les collectivités à concevoir et mettre en œuvre leurs investissements et notamment les aménagements cyclables ;
- Le Fonds national « mobilité actives », d'un montant de 350 M€ sur 7 ans au niveau national, visant à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables structurants dans les collectivités ;
- Le plan France Relance avec une enveloppe nationale de 100 M€ pour le financement d'aménagements cyclables. Cette enveloppe vient en complément des appels à projets nationaux du fonds mobilités actives et de la DSIL ;
- Une deuxième enveloppe nationale de 50 M€ dédiée à la réalisation d'emplacements sécurisés pour le stationnement de vélos en gare.

L'objectif de ces financements est de soutenir les maîtres d'ouvrage publics pour favoriser la réalisation d'aménagements cyclables identifiés comme prioritaires, notamment dans les secteurs à enjeux pour les mobilités du quotidien.

Le Fonds national « mobilités actives » a déjà permis le lancement de trois appels à projets au niveau national. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a déjà bénéficié de près de 11 M€ de subventions à destination des porteurs de projets dans le cadre de ces appels à projets.

Le 4^{ème} appel à projet a été doté de 2,062 M€ pour les projets dans la région PACA. Il est complété, dans le cadre du Plan de Relance, par une dotation de 7,5 M€ pour les « Aménagements Cyclables », ce qui représente au total près de 10 M€ supplémentaires pour le développement des modes actifs dans notre région.



Enfin, une dotation de 5,2 M€ est attribuée pour les « Stationnements sécurisés en gares » en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Après instruction des dossiers déposés par les collectivités, les lauréats pour ces deux derniers appels à projets sont :

- Commune d'Ubaye Serre-Ponçon (04) : création d'une voie verte à Ubaye-Serre-Ponçon, montant de la subvention 1 427 609 € (1^{re} tranche) ;
- Conseil départemental du Var (83) : sécurisation et mise en service du parcours cyclable du littoral entre l'avenue du capitaine Cucournau (Le Lavandou) et l'avenue de France (Le Rayol Canadel), pour un montant de 321 883 € (1^{re} tranche) ;
- Toulon Provence Méditerranée (83) : piste cyclable du Pradet à la plage des Bonnettes, pour un montant de 312 508 € (1^{re} tranche) ;
- Conseil départemental des Hautes-Alpes (05) : aménagement cyclable du col du Lautaret, pour un montant de 1 000 000 € ;
- Conseil départemental des Alpes-maritimes (06) : aménagement de la RD103 entre Fauvette et Bouillides sur la commune de Valbonne, pour un montant de 1 354 654 € ;
- Département des Bouches-du-Rhône (13) : voie verte entre Mimet et Saint Sournin, pour un montant de 494 250 € et piste cyclable entre la ViaRhôna et le canal d'Arles à Bouc pour un montant de 215 521 € ;
- Métropole d'Aix-Marseille-Provence (13) : aménagements de pistes cyclables à Grans pour un montant de 871 385 € et aménagement de lignes de vélo sécurisées à Istres pour un montant de 1 750 701 € ;
- Conseil départemental de Vaucluse (84) : véloroute de l'Ouvèze - sortie sud-est de Vaison-la-Romaine, pour un montant de 371 438 € et Via Venaissia V861 – section Velleron-Robion, pour un montant de 1 442 051 € ;

Ces financements témoignent de l'effort de l'État, en partenariat avec les collectivités territoriales maîtres d'ouvrages, pour favoriser l'usage du vélo sur des aménagements sécurisés et continus, dans l'objectif de contribuer à la transition écologique des mobilités.